



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 10
POUR : 9
ABSTENTION : 1
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 26 février 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS, Eric DOURNON à Valérie MARTINET, Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°03-010324-07 : Remplacement des couvertures et fermetures verticales des escalators - Attribution du marché de travaux

Par une délibération en date du 12 Janvier 2024, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de lancer une consultation visant la recherche d'un prestataire pour assurer le remplacement des couvertures et fermetures verticales des escalators.

La consultation a été lancée le 23 janvier 2024 par le biais de la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1. 1°, R.2162-2 et R.2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique, sous la forme d'un marché ordinaire d'une durée estimative de 4 mois dont un mois de préparation de chantier.

L'avis d'appel public à la concurrence paru dans les Affiches de Grenoble et du Dauphiné et sur la plateforme sécurisée, a fixé au 23 février 2024 la date de remise des offres.

3 offres ont été remises dans les délais par les entreprises Charly, Iovini et 2APIC.

L'analyse des offres a été effectuée par les services en application des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation :

- Critère Prix des prestations pondéré à 50%
- Critère Valeur technique pondéré à 45%
- Critère valeur environnementale à 5%

Les termes de cette analyse qui propose d'attribuer ce marché à la société 2APIC sont présentés dans le rapport d'analyse joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention (Bruno AVEQUE);

- Décide d'attribuer le marché de remplacement des couvertures escalators à la société 2APIC pour un montant de 230 535,00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 23 du budget Ville 2024.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions, notamment la signature de l'ensemble des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

